



Iniquité des carrières : ascenseur hypersonique pour les uns... panne sèche pour les autres.

Dans un communiqué de la direction, en date du 28 mai, nous apprenons la nomination de notre collègue, au poste de Directeur des contenus et de l'information.

Nous félicitons notre collègue, encore à la tête du CSE de Martinique La Première en mars dernier, pour sa nomination en tant que Directeur des contenus d'information à Réunion La Première. Collaborer avec lui fût un plaisir.

Après le compliment individuel, l'analyse générale. Il est donc possible d'être promu de JRI à DCI en quelques semaines, sans réaliser un seul jour d'intérim au sein de l'encadrement ?

Les stations d'outre-mer disposent d'un ascenseur hypersonique pour certains. Alors, comment expliquer le black-out, pour les autres ? L'arrêt total de carrière d'un grand nombre de salariés ?

Lors de notre première participation au comité des salaires, en mars, nous avons déjà dénoncé les disparités flagrantes de traitements.

En 2025, une rédactrice, toujours journaliste spécialisée depuis 2008. Ou encore, un journaliste reporter d'images, devenu récemment journaliste spécialisé après une quinzaine d'années d'exercice. Sans oublier un monteur dont le travail est plébiscité, et pourtant maintenu au pied de l'escalier. Les pannes sèches sont légion.

Et lorsque qu'un collaborateur obtient la possibilité de gravir des étages en effectuant, par exemple, des remplacements à la rédaction en chef durant plus d'un an, au final, le poste définitif est attribué à un tout nouveau venu.

Quant aux fiches de paie, c'est une honte. Des employés à un poste d'intérim doivent quémander, durant de longs mois, leurs primes dues pour ce remplacement.

Sa ki pa bon pou zwa, pa bon pou kanna !

Le SNJ demande l'arrêt de cette gestion des carrières aux allures de clientélisme, de copinage. Le SNJ réclame une réelle analyse, entre syndicat(s) et encadrement, de la situation de chaque salarié s'estimant lésé dans l'avancement de sa carrière. Collaborateurs non-permanents inclus.

Le SNJ prône la défense de l'intégralité des employés, la transparence et l'équité.